



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chaumont, le 23 décembre 2022.

Communiqué de Presse

Notification du portefeuille de DPB 2022

La direction départementale des territoires informe les exploitants que le courrier de notification du portefeuille de Droits à Paiement de Base (DPB) 2022 est disponible sous Télépac.

Ce courrier répond à un double objectif :

- notifier à chaque propriétaire et détenteur de DPB leur portefeuille final tel qu'il résulte des événements déclarés au titre de la campagne 2022 ;
- récapituler les événements retenus par la DDT au titre de la campagne 2022 : événements de subrogation, événements de transfert et dotations réserve.

Les clauses permettant le transfert des DPB pour la campagne 2023 devraient être disponibles sous Télépac au cours du premier trimestre 2023. Elles devront être déposées à la DDT au plus tard le 15 mai 2023.

Pour tout renseignement complémentaire ou prise de rendez-vous, vous pouvez contacter M. Sébastien WYCKAERT par mail : ddt-telepac@haute-marne.gouv.fr ou par téléphone : 03.51.55.60.09

Contact Presse :

Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55